



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LE CLUB DE PARIS SE FELICITE DE LA DECISION DE LA REPUBLIQUE DE COREE DE DEVENIR SON 21ème MEMBRE**

**Le Club de Paris se félicite de la décision de la République de Corée de le rejoindre en tant que vingt-et-unième membre, et s'apprête à entamer le processus d'adhésion.**

L'adhésion de la Corée au Club de Paris intervient comme une reconnaissance de son rôle croissant en tant que créancier souverain et de son implication dans les discussions du Club de Paris, qui fournit un cadre multilatéral permettant aux créanciers de recouvrer leurs créances en arriérés et de trouver une solution efficace et rapide aux crises de la dette souveraine.

En tant que membre, la Corée sera en mesure de mieux influencer l'agenda financier international et de peser dans les futures restructurations de dettes souveraines en Club de Paris. L'adhésion de la Corée sera fondée sur son engagement au respect des six principes du Club de Paris, qui offrent aux créanciers souverains un cadre de dialogue efficace et constructif.

L'expérience unique du Club de Paris et son historique de 433 négociations avec 90 pays, ainsi que son ouverture et sa flexibilité, lui permettent de jouer un rôle crucial dans le système financier international en tant que forum mondial de coordination entre les créanciers bilatéraux officiels dans la mise en œuvre ordonnée des restructurations de dette souveraine.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris a été formé en 1956. C'est un groupe informel de créanciers publics des pays industrialisés les plus importants.

2. Les membres du Club de Paris sont les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de la Suède et de la Suisse.